

Migros, Coop et Volg prennent en charge les taxes SwissGAP

12 mars 2008:

Ces trois prochaines années (2008 à 2010), Migros, Coop et Volg prendront en charge les taxes annuelles SwissGAP pour les exploitations de production. Cette décision a été négociée le 12 mars 2008, lors d'une séance avec les responsables du commerce de détail, SWISSCOFEL et SwissGAP. Le bénéfice de ce soutien financier est destiné uniquement aux exploitations de production. Les commerçants ainsi que les exploitations de production avec commercialisation, qui doivent être certifiés, devront s'acquitter des taxes. La prise en charge de ces taxes correspond à la cotisation SwissGAP (Fr. 85.-), ainsi que les frais administratifs d'Agrosolution (Fr. 60.-). En 2010 au plus tard, les exploitations qui souhaitent livrer leurs produits dans ces trois canaux de commercialisation, devront appliquer le standard SwissGAP et être reconnues. Toutefois, les exploitations de production reconnues avant 2010 pourront déjà en profiter. Les grands distributeurs ont déjà annoncé qu'à partir de la récolte 2008, une préférence sera donnée aux fruits, légumes et pommes de terre reconnus, resp. les exploitations SwissGAP certifiées.